

Transports Urbains - Restructuration du réseau Ouest et Nord-Ouest

M. l'Adjoint JUSSIAUX, Rapporteur : Les développements de l'urbanisme nécessitent un redéploiement des lignes de bus. A l'Ouest, il faut desservir la ZAC de Châteaufarine, la ZAC Saint-Laurent, la ZAC La Fayette et le Sud du quartier de Planoise, au Nord-Ouest, l'extension du campus, le Parc Scientifique avec les premières implantations (lycées, ENSMM), la zone pavillonnaire et la clinique des Tilleroyes.

Un réaménagement du réseau s'avère donc nécessaire.

Ce nouveau réseau doit garder les forces des tracés actuels, notamment les trajets assez directs vers le centre-ville.

Les restructurations essentielles se présentent ainsi :

- mise en place d'une ligne Ouest Nord-Ouest qui reliera Planoise au Parc Scientifique en desservant les zones industrielles et le campus universitaire,
- développement de liaisons rapides aux heures de pointe entre le campus et le centre-ville,
- modification d'itinéraires des lignes existantes.

Pour permettre cette réorganisation, il est indispensable d'entreprendre d'importants travaux d'infrastructures, notamment :

- transfert du terminus de Planoise de la rue du Piémont à la rue des Causses pour un montant estimé à 2 000 KF,
- création d'un terminus au campus universitaire -avenue de l'Observatoire- en bordure de la future voie de desserte et de contournement, pour un coût évalué à 1 500 KF,
- aménagement du carrefour route de Gray / rue Arago qui améliorera également l'accès de cette entrée de ville très délicate actuellement, et la desserte de la clinique des Tilleroyes, pour une estimation de 5 000 KF.

Le coût de l'ensemble de ce projet est estimé à 8 500 KF.

L'objectif de mise en place de ce nouveau réseau est envisagé pour septembre 1992. Il faut donc, dès maintenant, prévoir son financement.

Pour le carrefour route de Gray / rue Arago qui assure d'autres fonctions qu'une utilisation par les transports en commun, il est proposé le montage financier suivant :

- participation du bilan de l'opération de la zone pavillonnaire des Tilleroyes,
- participation du Département,
- financement de la Ville de Besançon sur tranche annuelle du BP 1992 de travaux de voirie, versement-transport BP 1992 et budget supplémentaire 1991.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à approuver le projet de restructuration des transports en commun ci-avant proposé,
- à solliciter l'aide financière du Département du Doubs,
- à voter au budget supplémentaire de 1991 une somme de 2 000 000 F, à inscrire au chapitre 901.10.233. CP 00508.30300,

- à s'engager à assurer le financement complémentaire dans le cadre des tranches annuelles de travaux (y compris celles financées par le versement-transport) qui seront inscrites au BP 1992.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez tous lu le rapport. Gérard JUSSIAUX veut ajouter quelques mots pour une meilleure compréhension du texte ?

M. JUSSIAUX : Très brièvement Monsieur le Député-Maire pour dire qu'on entre là dans un compte à rebours puisque cette restructuration, ces nouvelles dessertes, il est nécessaire qu'elles puissent être opérationnelles pour la rentrée scolaire 1992 et que c'est notamment cette contrainte de calendrier qui nous oblige à envisager dès maintenant l'effort financier à engager, étant entendu qu'en parallèle, les services techniques et la Compagnie sous ma douce autorité mènent les travaux de réflexion, je dirais plus techniques, sur ces nouvelles dessertes. S'il y a des questions, bien entendu j'essaierai d'y répondre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a une question de M. NACHIN.

M. NACHIN : Je crois que tout le monde a pu constater à la rentrée les difficultés qu'il y avait à circuler dans Besançon. Je crois que chaque année et c'est normal puisque le trafic automobile augmente, les difficultés sont de plus en plus grandes. Je suis tout à fait d'accord avec les propositions de restructuration du réseau Ouest et Nord-Ouest, mais je regrette qu'il n'y ait pas dans les projets immédiats de nouvelles voies en site réservé pour les bus. Je crois que tant que les automobilistes ne verront pas les bus passer allègrement et circuler avec facilité alors qu'ils sont bloqués dans leur voiture, ils n'auront pas envie de laisser leur voiture et de prendre le bus. Je regrette qu'on n'ait pas travaillé dans ce sens-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas une question, mais simplement le regret !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.